

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé PACA
à
Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
2 Boulevard Paul Peytral, 13006 Marseille

Marseille, le 16 octobre 2020

Objet : Epidémie SARS-Cov-2 – Avis sanitaire de l'ARS sur la situation épidémiologique et sanitaire des Bouches-du-Rhône

Le département des Bouches-du-Rhône fait face depuis la semaine du 20 au 26 juillet 2020 à une reprise marquée de l'épidémie SARS-CoV2 avec une circulation toujours plus active du virus caractérisée par la croissance continue des indicateurs du taux d'incidence et du taux de positivité.

Cette évolution défavorable a valu l'élévation progressive du niveau de vulnérabilité du département des Bouches-du-Rhône par :

- Un passage au niveau vulnérabilité modérée le 6 août 2020.
- Un passage au niveau de vulnérabilité élevée ou zone de circulation active le 13 août 2020 (seuil d'alerte de 50/100 000 habitants).

Après une pause dans l'évolution de la situation épidémiologique et sanitaire qui s'est traduit tout d'abord, du 14 au 27 septembre 2020, par une inflexion puis une stabilisation sous forme de plateau, qui laissait espérer une évolution favorable, celle-ci se dégrade une nouvelle fois de manière marquée à toutes les échelles de territoire.

Au niveau départemental, le taux d'incidence général atteint 234 pour 100 000 habitants pour la semaine du 5 au 11 octobre 2020, soit la valeur constatée au plus haut du 7 au 13 septembre 2020, considérée alors comme le pic de l'épidémie. Cette situation reste la plus dégradée de la région.

Dans toutes les communes du département et de la métropole d'Aix-Marseille Provence, le taux d'incidence est en augmentation et dans la moitié d'entre elles, celui-ci excède le seuil de 100 pour 100 000 habitants, soit le double du seuil d'alerte fixé par Santé Publique France. Ainsi, comme pour les semaines précédentes, le territoire des communes d'Aix et Marseille présente une forte dégradation de ces indicateurs : taux d'incidence de 271 pour 100 000 habitants et un taux de positivité de 13,3%.

Pour la première fois, le territoire de la métropole d'Aix-Marseille Provence dépasse les 3 critères de classement en zone d'alerte maximale, à savoir :

- Le taux d'incidence, toutes classes d'âge confondues, est de 256 pour 100 000 habitants (seuil d'alerte maximale : 250 pour 100 000),



- Le taux d'incidence chez les plus de 65 ans est 188 pour 100 000 habitants (seuil d'alerte maximale : 100 pour 100 000),
- Le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients Covid dans les établissements de santé de la métropole atteint 46% (seuil d'alerte maximal : 30%).

Cette nouvelle dégradation marquée et inquiétante se traduira inéluctablement, dans les semaines à venir, par une aggravation de la pression sur le système sanitaire (augmentation des consultations en ville et aux urgences, augmentation des hospitalisations en unités conventionnelles et en réanimation).

Il est donc urgent d'étudier toutes les actions de prévention et de lutte concourant au ralentissement et à l'inflexion durable de la progression de l'épidémie. Il s'agit de privilégier le respect des gestes barrière, notamment le port du masque et la distanciation sociale et physique. La limitation des interactions sociales dans les lieux recevant du public où la promiscuité ne permet pas l'application inconditionnelle de ces mesures doit être une priorité, comme cela s'impose aussi dans la sphère privée.



Philippe De Mester